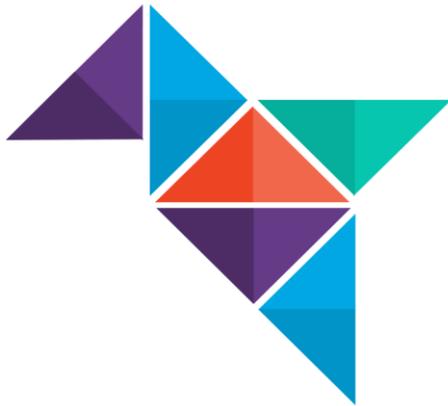


WEBINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018

LE RECUEIL D'INFORMATIONS POST
ACCIDENT





Présentation des intervenants



Daniela MARGITICAN
Consultante expert



Xavier BEDOS
Manager QVT



Le recueil des faits : une étape clé



Des enjeux sociaux
et humains

Des enjeux
juridiques

Des enjeux
économiques

Pourquoi la prise d'information suivant l'accident du travail est une étape clé :

- Elle permet une bonne **prise en charge de l'accidenté** et une bonne **gestion de l'urgence**
- Elle permet d'**identifier les causes de l'accident** et les mesures correctives permettant de l'éviter
- Elle permet une **déclaration exhaustive et précise** des faits aux organismes compétents
- Elle **responsabilise** le manager
- Elle fait de l'AT un **évènement**



Recueil des faits et compréhension de l'accident : quelles méthodes?



- Développement d'une **compréhension objective** du processus accidentel sans recherche de responsabilités
- Mise en évidence des **faits** et non d'interprétations ou de jugements de valeur

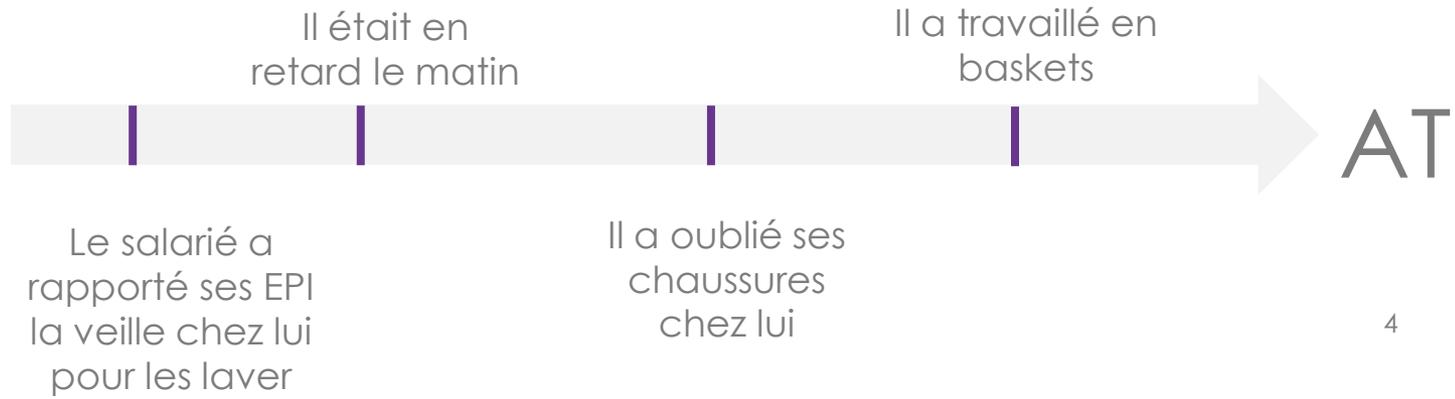


- Il ne faisait pas attention
- Il ne portait pas ses chaussures de sécurité



- Il utilisait son téléphone
- Il travaillait en baskets

- Recherche des faits plus en amont et de la **genèse de l'accident**





Procéder à un recueil des faits exhaustif pour qualifier un AT



Article L. 411-1 du code de la Sécurité sociale : « Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'**accident** survenu **par le fait** ou **à l'occasion du travail** à toute personne salariée ou travaillant , à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise ».



Un fait accidentel



&



Une lésion physique ou psychique



SURVENUS PAR LE FAIT OU A L'OCCASION DU TRAVAIL



Procéder à un recueil des faits qualitatif pour bien déclarer l'AT



Activité de la victime : Le salarié était en train de faire du rangement »

Nature de l'accident : « il a ressenti une douleur à l'épaule »

Objet dont le contact
a blessé la victime

Eventuelles réserves motivées (joignez, si besoin, une lettre d'accompagnement)

Siège des lésions

Nature des lésions



Activité de la victime : Le salarié transportait une boîte de couverts (poids : 5kg)
pour la déposer dans la salle de restauration

Nature de l'accident : au cours de son déplacement, le salarié a ressenti une
douleur à l'épaule

Objet dont le contact
a blessé la victime

aucun

Eventuelles réserves motivées (joignez, si besoin, une lettre d'accompagnement)

Siège des lésions

Nature des lésions





Le recueil des faits et l'accident : quelles sources ?



2 sources distinctes



Observations de l'environnement de travail (machines, outils, configuration des lieux...)



Entretiens auprès du salarié, des témoins de l'encadrement et des collègues



La notion de témoin et le recueil de témoignages



Un témoin KESAKO ?

Le témoin est la personne qui a vu l'évènement accidentel se produire et qui est en capacité de le décrire

Les 3 étapes à respecter en présence d'un témoin :

1

Interroger le témoin

2

Recueillir une attestation de témoignage

3

Interroger les collègues de travail & l'encadrement



L'observation de l'environnement de travail



**Vérification de
l'utilisation et de l'état
des EPI**



**Configuration des
lieux (allée étroite,
encombrée etc...)**



**Caractéristiques de
l'objet manipulé
(poids, contenus,
taille...)**



**Vérification et constatation
de défaillances sur le
matériel utilisé**



Etude de cas n° 1 : Interroger le/les témoin(s)



Circonstances de l'accident de Monsieur DUPONT, Magasinier :

« Le salarié déclare s'être baissé pour ramasser un carton. En se relevant son épaule droite aurait heurté un carton et un second carton serait tombé sur son épaule »

Contexte de l'accident : Cette journée, le salarié avait pour mission de mettre en rayon des produits. Deux salariés étaient en charge de cette mission : l'un le matin l'autre l'après-midi

|

Les bonnes pratiques à mettre en place :

- **Interroger le salarié et les témoins éventuels :**

Il n'y a **aucun témoin oculaire** de l'accident. Des personnes étaient pourtant présentes en permanence à proximité du salarié. Elles n'ont rien vu ou entendu d'anormal (bruit, carton au sol...)

- **Procéder à une reconstitution des faits :**

Après reconstitution, l'enquête a révélé que le carton a chuté vers l'arrière et non en avant comme indiqué par le salarié

- **Peser les cartons**

- **Vérifier l'entreposage, l'équilibre des cartons, leur accessibilité**

- **Interroger les collègues de travail :**

le salarié en charge du rayon le matin déclare qu'aucune des palettes restantes n'excédait 1m20 et qu'aucune pile ne présentait de défaillance d'équilibre



Etude de cas n° 2 : Interroger le salarié



Circonstances de l'accident de Madame Valentin, commerciale:

« Madame V a déclaré avoir trébuché sur un pas de porte alors qu'elle transportait manuellement une machine dont elle voulait faire la démonstration à un client. Ce mouvement serait à l'origine d'une douleur lombaire »

Contexte de l'accident : Il n'y a **aucun témoin oculaire** de l'accident. Pourtant Mme V était chez un client. Il paraît étonnant qu'elle ait pu se déplacer dans les locaux du client sans être accompagnée

Les bonnes questions à se poser :

- Quel est l'évènement à l'origine de la douleur lombaire ?
- Effort lié à la manutention? faux mouvement ?
- Quel était le poids du carton ?
- Quels étaient les moyens à la disposition de Madame Valentin?
- Quelles étaient les consignes à suivre?



Une formation pour aller plus loin



Un nouveau module de formation disponible dès le **15 novembre** pour vous permettre d'améliorer la performance de votre recueil des faits

Venez écouter nos experts qui vous donneront toutes les clés et vous permettre de vous poser toutes les bonnes questions !



Si vous souhaitez des
informations complémentaires
pour nous contacter :

hrperformance@ayming.fr